

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 12 décembre 2024, s'est réuni le Jeudi 19 décembre 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37**

**Nombre de délégués présents :**

54 délégués présents dont 1 suppléant jusqu'à la délibération n°56

55 délégués présents dont 1 suppléant à partir de la délibération n°57

**Nombre de membres représentés : 7**

**Délégués titulaires présents :**

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Sabrina	BARBERO
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN (à partir de la délibération n°57)
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

**Délégué suppléant présent :**

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MONTHION	Jean-Marc	SOULLIE

**Délégués représentés :**

Fatiha BRIKOU AMAL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Josiane CURT	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Bérénice LACOMBE
Laurent GRAZIANO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Dominique RUAZ
Jean-Pierre ANDRE	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Sabrina BARBERO
Alain REGAUDIAT	FRONTENEX	Ayant donné pouvoir à Claude DURAY
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Françoise VIGUET CARRIN

**Simon OUVRIER BUFFET** a été désigné Secrétaire de séance.

**Objet : Développement économique - Restaurant des pêcheurs situé à Grésy-sur-Isère –  
Renouvellement du bail commercial**

*Rapporteur : M. le Président*

Vu le Code du Commerce, notamment ses articles L.145-8 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Combe de Savoie du 7 avril 2016, donnant à bail à la société FIDELIO DU SIGNAL, les locaux et emprises accueillant le restaurant de la base de loisirs de Grésy-sur-Isère, moyennant un loyer mensuel de 1 500 € HT en 2017 et de 1 800 € HT à partir de 2018,

Vu le bail signé entre les parties le 28 avril 2016, consenti pour une durée de 9 ans depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016 pour se terminer le 30 avril 2025,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2016 portant fusion des 4 Communauté de Communes Co.RAL, CCB, CCHCS, COM'ARLY en une Communauté d'Agglomération,

Par conséquent et au vu de cette fusion, la Communauté d'Agglomération est devenue le bailleur des locaux du restaurant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vu la signification délivrée le 30 octobre 2024 par commissaire de justice, par laquelle le preneur, la société FIDELIO DU SIGNAL, sollicite le renouvellement du bail susvisé conformément à ses dispositions et à celles de l'article L.145-10 du Code du commerce.

Le bail arrivant à son terme au 30 avril 2025, il y a lieu de se prononcer sur son renouvellement.

Le prochain bail sera établi pour une durée de neuf (9) ans à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 pour se terminer le 30 avril 2034.

Le montant du loyer annuel est révisé à 27 000 €, soit 2 250 € mensuels hors charges, payable mensuellement.

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve le renouvellement du bail commercial du restaurant de la base de loisirs de Grésy-sur-Isère ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer l'acte à intervenir et tout autre document afférent à ce dossier.**

Le secrétaire de séance  
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

